

paysage (AdCF, FNCAUE, FNPNR, ANVPAH, RGSE, FFP, APCE, associations, écoles du paysage) sont associés à la démarche au sein du comité de pilotage.

L'État apporte en outre son soutien financier à la réalisation des plans de paysage.

POURQUOI UN CLUB ?

➤ Pour mettre en réseau des territoires

Le club Plans de Paysage permet aux lauréats de bénéficier d'informations, d'un accompagnement et d'apports méthodologiques. Il permet aux lauréats de se rencontrer et d'échanger

sur leurs approches respectives selon plusieurs modalités :

- **Un séminaire annuel**
- **Des groupes de travail** pour trouver des réponses à une problématique particulière
- **Une plate-forme collaborative** de type « Alfresco » leur permet de verser leur production (cahier des charges, études en cours, phases d'études finalisées) et de comprendre la démarche des autres lauréats
- **Une lettre d'information** trimestrielle visant à apporter des

témoignages, à valoriser les éléments de méthodes produits par le Club, et à suivre l'avancement des différents projets.

➤ Pour capitaliser de la méthodologie au niveau national

« Les objectifs de qualité paysagère », socle sur lequel reposent les Plans de paysage, ont été introduits par la loi ALUR dans les SCOT, et prochainement dans les chartes de PNR. Le Club est l'occasion de tirer des enseignements des méthodes mises en œuvre pour développer ces OQP dans le cadre d'autres démarches sur l'ensemble du territoire.

➤ Pour promouvoir une démarche

Alors que le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'Énergie a pour ambition de généraliser cette approche sur l'ensemble du territoire, la valorisation des travaux du Club doit permettre de promouvoir et d'essayer sur le territoire ces pratiques vertueuses et innovantes en faveur du cadre de vie.



Groupe de travail sur les objectifs de qualité paysagère, 10 mars 2015

ILS ÉLABORENT UN PLAN DE PAYSAGE

LISE VAUVERT, PNR D'ARMORIQUE

« Les groupes de travail sur un sujet technique constituent des rencontres importantes, à l'image du second groupe relatif aux objectifs de qualité paysagère.

Les témoignages de lauréats, le retour d'expérience de paysagistes, les échanges sur la base de documents ont permis de tirer des enseignements qui pourront être pris en compte dans nos démarches. La plus-value de ce travail autour des OQP va également au delà du travail sur les plans de paysages du fait de la loi ALUR (SCoT...).

Dans le cadre des missions du PNR dans les domaines du paysage et de l'urbanisme ces échanges sur les OQP pourront être valorisés plus largement.

La plateforme Alfresco mise en œuvre dans le cadre du club facilite les échanges de documents. »

Quelles pistes pour la suite ?

« Du fait de la diversité des territoires et des méthodes mises en place (échelle, moyens, concertation...), une analyse des différents plans de paysage s'inscrivant dans le cadre de l'appel à projet pourrait être intéressante dans un objectif de

capitalisation mais également d'analyse des méthodes dans quelques temps.

Les échanges et/ou retours d'expériences sur l'articulation entre les différents documents en matière de paysage (Charte de paysage, Atlas, Plans) et les documents de planification (SCoT, PLUi...) constitueraient un plus. »

INGRID COLNET, PAYS DE LA SAÔNE VOSGIENNE

« En 2013, après plusieurs démarches locales en lien de près ou de loin avec le paysage (fête du paysage,

charte forestière, zone de développement éolien, projet de création de Parc Naturel Régional), celui-ci est progressivement apparu comme un support potentiel de développement. Mais alors, tout était à faire : consulter les bureaux d'études pour réaliser le Plan de Paysage, mener la concertation avec les différents acteurs du paysage, animer la communication et mobiliser les habitants autour de ce nouveau projet pour le territoire,...

Le Club permet de découvrir la façon dont d'autres territoires mettent en œuvre leur plan de paysage, de

cerner les leviers qui peuvent résoudre les blocages, de s'inspirer des expériences positives qui ont fait leurs preuves ailleurs, d'échanger pour trouver des solutions à ses propres problèmes, d'analyser sa propre démarche en prenant de la hauteur et en ne perdant jamais les objectifs de vue. »

JANE DUMONT, AGGLOPOLYS

« Le club paysage est un temps d'échange et de prise de recul par rapport à mon rôle de chef de projet, côté maîtrise d'ouvrage. Les échanges sur la conduite de projet ouvrent un panel de

possibilités permettant de réaliser un plan de paysage adapté à la taille et au contexte de chaque territoire. »

PERSPECTIVES

LE MOT DU BUREAU DES PAYSAGES

Pour aller plus loin dans nos réflexions et pour répondre aux attentes des territoires, le Club aura à s'interroger dans les mois qui viennent sur l'articulation des démarches de planification, sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action et toutes les questions que les membres du Club souhaiteront aborder.